DIRIGEANTS DE TPE — RÉF. TPE-12

Rémunération du dirigeant : statut, salaire et **dividendes**

Le statut choisi à la création (SAS ou SARL, gérant majoritaire ou non) décide de ce que le dirigeant paie en cotisations, de ce qu'il touche en cas de maladie, d'accident ou à la retraite, et de la façon dont il peut se verser de l'argent.

DURÉE	FORMATS	TARIF	RECONNAISSANCE
21 h selon le format	**3 formats** Présentiel à Nice · À distance, en visio · 100 % en ligne	**Dès 420 €** HT par participant · selon la modalité	**Attestation de fin de formation** de fin de formation

DURÉE ET TARIFS PAR MODALITÉ

100 % EN AUTONOMIE
E-learning
420 € HT par participant

Durée	21 h, à votre rythme
Prix de l'heure	20 € HT
Participants	Individuel
Accès	3 mois

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Présentiel à Nice
735 € HT par participant

Durée	21 h, 3 jours
Prix de l'heure	35 € HT
Participants	3 minimum, 8 maximum
Lieu	Nice, 6 place Auguste Blanqui

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR
Distanciel en visio
735 € HT par participant

Durée	21 h, 3 jours
Prix de l'heure	35 € HT
Participants	3 minimum, 8 maximum
Lieu	À distance, en visio

Formation individuelle ou personnalisée possible sur devis. Prix par participant, hors taxes, calculés sur la durée de la formation.

POURQUOI CETTE FORMATION

Le statut choisi à la création (SAS ou SARL, gérant majoritaire ou non) décide de ce que le dirigeant paie en cotisations, de ce qu'il touche en cas de maladie, d'accident ou à la retraite, et de la façon dont il peut se verser de l'argent. Beaucoup de dirigeants ne le découvrent qu'au premier arrêt de travail, ou au premier redressement sur des dividendes.

POUR QUI

Dirigeants de SAS, SASU, SARL et EURL, créateurs qui hésitent entre deux statuts, conjoints associés

VOUS SEREZ CAPABLE DE

- ✓ Savoir de quel régime vous relevez et ce qu'il vous couvre vraiment
- ✓ Comparer le coût et les droits d'un salaire, d'une rémunération de gérant et de dividendes
- ✓ Repérer les pratiques qui finissent en redressement ou en abus de biens sociaux
- ✓ Bâtir chaque année avec votre cabinet une rémunération optimisée et protégée

LE PROGRAMME

01 Démarrage — 30 min
Accueil · Test de positionnement · Présentation du cas fil rouge

02 Qui relève de quel régime — 3 h
Président de SAS ou SASU, gérant minoritaire ou égalitaire de SARL, gérant non associé : assimilés salariés (régime général, sans assurance chômage). Gérant majoritaire de SARL, gérant associé unique d'EURL : travailleurs non salariés (sécurité sociale des indépendants). Le collège de gérance, les parts du conjoint et des enfants mineurs, l'EURL à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés · Cas pratique : classer 8 dirigeants

03 Ce que coûtent les cotisations, ce qu'elles couvrent — 3 h
Assimilé salarié, cotisations plus élevées mais retraite complémentaire, indemnités journalières et prévoyance proches d'un salarié · Travailleur non salarié, cotisations plus faibles, cotisations minimales même sans revenu, protection plus mince · Nouvelle assiette des indépendants avec abattement de 26 % (appliquée depuis avril 2026). Ni l'un ni l'autre n'a droit au chômage · Zone grise : le président de SASU sans aucune rémunération, donc sans cotisations ni droits

04 Salaire ou dividendes — 3 h
La rémunération est déductible du résultat, le dividende non · Prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % depuis le 1er janvier 2026 ou option pour le barème · En SAS, dividendes sans cotisations sociales · En SARL et EURL à l'IS, la part des dividendes du gérant majoritaire au-delà de 10 % du capital, des primes et du compte courant est soumise aux cotisations · Impôt sur les sociétés à 15

05 Se protéger et compléter — 3 h
Prévoyance et mutuelle du dirigeant, plan d'épargne retraite, assurance perte d'emploi du dirigeant, épargne salariale accessible au dirigeant dès un salarié · Cumul du mandat et d'un contrat de travail (fonctions techniques distinctes, rémunération distincte, vrai lien de subordination), impossible pour l'associé unique et le gérant

06 Décider proprement et faire évoluer — 3 h
Qui fixe la rémunération (statuts, assemblée, décision de l'associé unique) et la preuve écrite · Rémunération excessive, compte courant débiteur, avantages pris sans décision : redressement, abus de biens sociaux (renvoi à TPE-04 pour les frais et à TPE-06 pour le véhicule) · Changer de statut (SARL

% sur les premiers bénéfices · Zones grises : le capital gonflé pour échapper aux cotisations, le dividende versé sans bénéfice ni décision d'assemblée, les acomptes « sauvages »

majoritaire · Zone grise : le contrat de travail « de confort » signé pour toucher le chômage plus tard

vers SAS), répartir le capital, statut du conjoint (renvoi à TPE-09)

07 Atelier — 3 h

Trois dirigeants avec le même bénéfice de 60 000 € avant rémunération (une SASU de conseil, une SARL à deux associés égalitaires, l'EURL d'un artisan). Comparer trois scénarios chacun : ce qui reste en poche, ce qui est couvert, ce qui est risqué

08 Mise en situation pratique à déposer — 2 h

Cas pratique à réaliser et à déposer · Correction individualisée sous 48 h après la fin de la formation

09 Évaluation finale — 30 min

Quiz ou cas pratique, synthèse des points clés. Seuil de réussite : 70 %.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis en gestion. Un test de positionnement vérifie votre niveau de départ.

MÉTHODES ET MOYENS

Pas de cours théorique : chaque séquence part d'une situation vraie, dit ce que dit la règle, ce que ça coûte en cas de contrôle et le bon réflexe à prendre, en trois niveaux : la règle, les zones grises (ce qui se fait souvent et passe… jusqu'au contrôle) et les bonnes pratiques. Les cas suivent des entreprises fictives de Nice d'une formation à l'autre.

Boîte à outils remise : tableau « quel régime pour quel dirigeant », simulateur salaire ou dividendes (.xlsx), check-list annuelle de la rémunération à voir avec le cabinet, modèle de décision fixant la rémunération, grille « ma protection sociale en cas de coup dur ».

E-learning : plateforme E-COSUP Learn, accessible 24 h/24 pendant 3 mois. Présentiel : salle de formation à Nice. Visio : formation à distance avec le formateur.

ÉVALUATION

En présentiel et en visio : test de positionnement, exercices et cas pratiques en cours et en fin de formation, questionnaire de satisfaction.

En e-learning : test de positionnement, bilan noté à la fin de chaque module, une mise en situation pratique corrigée individuellement sous 48 h après la fin de la formation, évaluation finale en ligne (quiz ou cas pratique, synthèse des points clés, ressources) avec un seuil de réussite de 70 %, puis questionnaire de satisfaction.

Une attestation de fin de formation est remise.

SUIVI

Avant le démarrage, vous recevez vos identifiants et les instructions de connexion, avec un test de connexion. En e-learning, la plateforme enregistre vos connexions et votre progression (supports consultés, évaluations, temps passé). En visio, les présences sont pointées. Équipement nécessaire à distance : un ordinateur et une connexion internet.

ACCÈS ET DÉLAIS

E-learning : entrée permanente, accès ouvert pendant 3 mois. Présentiel et visio : dates fixées selon les inscriptions, de 3 à 8 participants.

Nous répondons à toute demande dans un délai de 2 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie chaque demande et met en place avec vous un accompagnement adapté à votre parcours.

Pour en bénéficier, contactez notre référent handicap dès votre demande d'information ou d'inscription, par e-mail à a.mesbah@ecosup.fr.

Rémunération du dirigeant : statut, salaire et dividendes vous intéresse ?

Un conseiller vous répond sous 2 jours ouvrés et étudie votre financement. Référence à indiquer : TPE-12.

contact@ecosup.fr

04 93 55 20 59